

Vannes, le 2 juin 2026

Communiqué

Signature de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)

Le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique poursuit son engagement en faveur de l'emploi des professionnels en situation de handicap.

Depuis plusieurs années, le CHBA s'est engagé dans la mise en place d'actions significatives sur le champ du maintien et retour à l'emploi et de l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap, à travers un travail partenarial avec l'encadrement, les représentants des personnels, le Service de Prévention et de Santé au Travail, la Direction des Ressources Humaines et les autres directions fonctionnelles de l'établissement.

Cette politique handicap interne était jusqu'ici réelle mais pas assez visible et limitée à une enveloppe maximale de 40 000 € allouée annuellement par le FIPHFP et utilisée en totalité depuis plus de 3 ans pour des aménagements de poste.

Le CHBA a donc fait le choix de passer une nouvelle étape dans cette démarche via la signature d'une convention avec le FIPHFP dans le but de :

- Soutenir, approfondir et rendre visible collectivement la politique handicap du CHBA avec l'obtention de moyens financiers plus conséquents
- Basculer d'une logique de dossiers individuels à un appui à une politique globale, concertée, structurée
- Nouer un véritable partenariat avec le FIPHFP avec des interlocuteurs spécifiques identifiés, un accès au réseau des établissements conventionnés, un accompagnement sur la politique handicap
- Aider à faire face aux défis de l'allongement des carrières qui vient majorer les risques d'usure professionnelle, à la conciliation du maintien dans l'emploi et des enjeux budgétaires, dépasser les idées reçues sur le handicap

La signature de cette convention va permettre le déploiement d'un plan d'actions structuré autour de 6 axes :

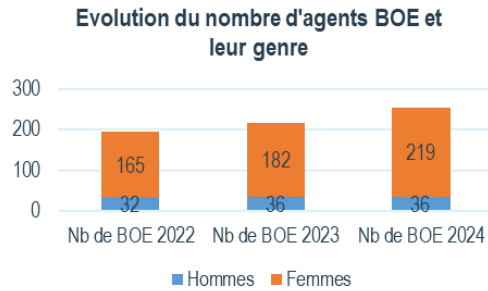
- Favoriser le recrutement de travailleurs en situation de handicap
- Accompagner le reclassement et la reconversion des personnes déclarées inaptes
- Organiser le maintien dans l'emploi
- Développer la formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs en situation de handicap
- Communiquer, informer et sensibiliser au handicap de l'ensemble des collaborateurs
- Mettre en œuvre l'accessibilité numérique

Le budget de ce plan d'actions porte sur un montant de 1 million d'€ pour 4 ans, financé à hauteur de 500 000€ par le FIPHFP soit 50%.

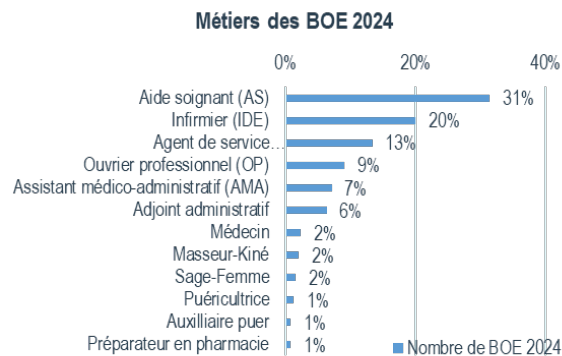
Quelques chiffres sur l'emploi des agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au CHBA) :

Evolution du nombre d'agents en BOE :

L'évolution du nombre d'agents BOE travaillant au CHBA augmente significativement, passant de 197 en 2022 à 255 personnes en 2024, soit une évolution de 30% en 2 ans



Métiers des BOE en 2024 :



Taux d'emploi des BOE :

Au CHBA, le taux d'emploi BOE est supérieur au seuil obligatoire de 6% et n'a cessé de croître depuis 2023 pour culminer à 7.64% en 2024.

| Taux d'emploi BOE 2022 (DOETH 2023) | Taux d'emploi BOE 2023 (DOETH 2024) | Taux d'emploi BOE 2024 (DOETH 2025) |
|--|--|--|
| 6.14% | 6.39% | 7.64% |

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%.

Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006- 501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts Presse

CHBA

Direction de la communication Vannes-Auray, Ploërmel, Josselin, Belle-Ile-en-Mer, Malestroit et Quiberon –
02 97 01 48 99 - communication@ghba.fr

FIPHFP

Blandine Dabrowski - b.dabrowski@agence-cid.fr
Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – c.lemahieu@agence-cid.fr